



ULTRANoir Garantie à vie

ICC garantit ses systèmes de cheminée ULTRANoir contre toute défaillance fonctionnelle résultant de défauts du matériel ou de fabrication pour aussi longtemps que le propriétaire original possède la cheminée. Cette garantie assure le remplacement des composants de cheminée qui s'avèreraient défectueux suite à une utilisation normale avec un foyer auto-porteur, un poêle à bois, une fournaise ou une chaudière résidentielle. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés au bâtiment par les feux de cheminée ou un usage abusif du produit.

ICC ne sera responsable que des réparations ou du remplacement des composants qui s'avèreront défectueux selon les dispositions de la présente garantie. En aucun cas, ICC ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, accidentel et subséquent, causé par des défauts du système ULTRANoir.

Pour obtenir le service selon les termes de la présente garantie, le composant défectueux doit être retourné au détaillant de qui il avait été acheté. Si vous êtes incapable de retourner le composant au détaillant original, contactez ICC pour obtenir le nom du détaillant le plus près de chez vous qui pourra vous aider. ICC ne sera pas responsable des frais d'expédition associés aux remplacements sous garantie. ICC réparera ou remplacera tous les composants prouvés défectueux après examen par un agent autorisé d'ICC.

ICC ne sera pas responsable des frais de main-d'œuvre de quelque nature que ce soit, requis pour l'enlèvement ou le remplacement d'un système ULTRANoir, remplacé selon les termes de la présente garantie.

Ce tuyau de raccordement est conçu pour évacuer les gaz de combustion du mazout résidentiel, du bois non traité, du charbon à basse teneur de soufre et du gaz naturel ou du propane. Il est conçu pour opérer à une température continue de 650°C (1200°F) ou moins. La présente garantie sera nulle et non avenue si le composant est utilisé à un usage pour lequel il n'est pas destiné.

Le système ULTRANoir doit être installé conformément aux directives d'installation incluses avec chaque système, au moment de l'achat. Si vous n'avez pas reçu un exemplaire de la notice d'installation, elle vous sera offerte gratuitement sur demande. La présente garantie est nulle et non avenue si le système ULTRANoir n'est pas installé conformément aux directives d'installation.

La présente garantie ne peut pas être prolongée ou modifiée par nos agents ou représentants. Cette garantie a préséance sur toutes autres garanties de quelque nature que ce soit.